

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réuni en séance ordinaire le **24 AVRIL 2024** à 19h00,
après convocation légale du 17 avril 2024, sous la présidence de **M. Jean-François PERISSOUD, Maire.**

Présents : PERISSOUD Jean-François, LE PRINCE Brigitte, GRUFFAT Nicolas, KRYSTKOWIAK Serge, INCANDELA Joëlle, AMODEOS-ADJERIME Danièle, DAVIET Laetitia, LEMOINE FARAMAZ Justine, LUCAS William, POTHAIN Aurore, SPRINGER Guillaume, VERBOUX Michel.

Absents excusés et ayant donné pouvoir : MOINE Jonathan (pouvoir donné à PERISSOUD Jean-François)

Absents excusés : BOUVIER Alice

Date de convocation : 17/04/2024
Nombre de membres en exercices : 14
Nombre de membres présents : 12
Ayant pris part à la délibération : 13

Madame Brigitte LE PRINCE a été nommée secrétaire pour cette séance.
--

Préambule

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire annonce les personnes excusées et la liste des pouvoirs.

Monsieur le Maire s'assure que les membres aient bien pris connaissance du Procès-Verbal de la dernière séance. Laëtitia Daviet s'interroge sur le report de la décision sur les panneaux photovoltaïques : la validation de ce point doit faire l'objet d'une vérification.

Ce Procès-Verbal n'appelle aucune autre remarque :

- Adopté à l'unanimité

Travaux et équipement

Eclairage public Thusel : installation d'une horloge astronomique

Monsieur le Maire rappelle que des horloges astronomiques ont déjà été installées à Orbessy et au Chef-Lieu, et qu'elles ont permis de réduire significativement la facture d'électricité de la commune. Il propose de poursuivre ces installations à Thusel. Le devis du SIESS s'élève à 1115€, subventionné à 30% (soit 781€ restant à la charge de la commune). Les membres du conseil approuvent ce projet et valident la coupure à 19h30 et la reprise à 6h30.

Ecole : réflexion sur le remplacement de l'éclairage du bâtiment par des leds

Il est envisagé de remplacer progressivement les ampoules des bâtiments publics par des leds. Des demandes de devis seront faites, et la commune se renseignera également sur la possibilité d'obtenir des aides.

Site de collecte des ordures ménagères à Thusel : installation de colonnes aériennes ou de containers semi-enterrés ?

Monsieur le Maire rappelle que les bacs roulants de collecte des ordures ménagères vont être supprimés sur l'ensemble de la commune et remplacés par des colonnes aériennes fixes et des bacs semi-enterrés pour le site du Chef-Lieu.

Dans ce projet, il est également prévu de créer un second point de collecte pour les verres (bacs verts) et les emballages (bacs jaunes) sur le hameau de Thusel en plus de celui du Chef-Lieu en ré-aménageant le site existant situé au carrefour de la rouge de Tignerand, de la route de Thusy et de la route de la Chaudière.

Ce site, propriété communale, étant situé au cœur du hameau et à proximité de nombreuses habitations, M. le maire souhaite que l'intégration dans le paysage soit la plus harmonieuse et la plus discrète possible.

Des devis ont été demandés pour cet aménagement et après discussion le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir un aménagement en semi-enterrés plutôt qu'en aérien et valide la proposition de l'Entreprise Daviet-Vibert pour sa réalisation (3 870.00€ HT).

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, un container aérien pour les ordures ménagères sera installé provisoirement pour remplacer les bacs roulants amenés à disparaître en attendant la réalisation définitive des travaux.

Aménagement de l'aire de collecte des déchets du Chef-Lieu : avancée du dossier

La réunion préparatoire aura lieu le jeudi 25 avril en présence de toutes les entreprises, le début du chantier est prévu le lundi 13 mai.

Délibérations

DELIBERATION N° DEL20240424_018

OBJET : Installation de barrières de sécurité : choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation de plusieurs sites au Chef-Lieu : murs sous la mairie, le préau de l'école et le transformateur électrique. Des chutes, notamment d'écoliers, sont à craindre. Il est donc nécessaire de sécuriser ces sites afin d'éviter un nouvel accident.

Monsieur le Maire a consulté plusieurs entreprises et présente les devis transmis des entreprises CHAPPAZ (Charvonnex) et LOPEZ (Vallières-sur-Fier).

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise CHAPPAZ pour un montant de 43 350.00€ HT et 52 020.00€ TTC
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024.

DELIBERATION N° DEL20240424_019**OBJET : FINANCES : Décision modificative : crédits au chapitre 204 « subventions d'équipement versées »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'installation d'horloges astronomiques à Orbessy. La Trésorerie a précisé que les mandats correspondants devaient être inscrits au chapitre 204, compte 2041512 « bâtiments et installations ».

Aucune somme n'ayant été prévue au chapitre 204 sur le BP 2024, il est donc nécessaire de prévoir les crédits permettant le paiement des horloges astronomiques déjà installées et celles à venir, selon les virements ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		21538/21 : - 2 000.00€	
		2041512/204: + 2 000.00€	

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette DM n°1
- **AUTORISE** que le Maire à procéder aux virements.

DELIBERATION N° DEL20240424_020**OBJET : FINANCES : Décision modificative n°2 : prévision budgétaire aux chapitres d'ordre 040 et 042**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les investissements réalisés et mandatés au compte 204 : l'acquisition de la camionnette de l'agent technique avec Vallières sur Fier et l'installation d'horloges astronomiques à Orbessy.

La Trésorerie a précisé que ces sommes devaient être amorties via un mandat au compte 681/042 et un titre au compte 2804181/040. Pour réaliser ces opérations, une prévision budgétaire aux chapitres d'ordre 040 et 042 est donc nécessaire, selon les virements de crédits ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
681/042 : + 2 000.00€		21538/21 : - 2 000.00€	
615221/011 : -2 000.00€		2804181/040 : + 1 750.00€	
		28041512/040 : + 250.00€	

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette DM n°2
- **AUTORISE** que le Maire à procéder aux virements.

DELIBERATION N° DEL20240424_021**OBJET : FINANCES : Fixation des durées d'amortissement**

La Trésorerie a rappelé à la commune que les sommes mandatées au chapitre 204 devaient obligatoirement être amorties. Une délibération cadre est nécessaire afin de fixer la durée de cet amortissement.

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement suivantes :

Objet	Durée d'amortissement
Financement de travaux	15 ans
Bien mobiliers / installations	5 ans

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** que le Maire à procéder aux ajouts.

DELIBERATION N° DEL20240424_022**OBJET : Bail Rural avec le GAEC « Chez Le Vacher »**

Vu la délibération n°DEL20231220_051 du 20 décembre 2023 actant l'acquisition de la parcelle A293 par la commune de Saint-Eusèbe,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les récentes acquisitions de terrain, et la prochaine signature de l'acte de vente de la parcelle A293. Il rappelle que cette parcelle est actuellement louée au profit de la société « GAEC Chez le Vacher », dont le siège social se situe 15 impasse des chênes à Saint-Eusèbe, et qu'il convient donc de conclure un nouveau bail pour acter ce changement de propriétaire.

Monsieur le Maire présente un projet de bail, dont le prix annuel s'élève à 140€ (montant actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages publié annuellement par arrêté ministériel) pour une superficie de 00ha78a69ca (déduction faite des 12m² d'emprise de l'abris bus communal).

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à conclure le bail rural avec le GAEC « Chez le Vacher » à compter du 1^{er} mai 2024,

DELIBERATION N° DEL20240424_023**OBJET : Bail Rural avec le GAEC « DE LA CORBETTE »**

Vu l'arrêté DDAF B/6/2000 DU 23/08/2000 ;

Vu la délibération DEL20230607_032 du 7 juin 2023 actant l'acquisition des parcelles A1072, A1074 et A279 par la commune de Saint-Eusèbe ;

Vu l'acte notarié du 22 janvier 2024 ;

Vu la délibération DEL20240424_022 du 24 avril 2024 autorisant la commune à conclure le bail.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les récentes acquisitions de terrain, dont les parcelles A279, A1072 et A1074. Il rappelle que ces parcelles sont actuellement louées au profit de la société « GAEC De La Corbette », dont le siège social se situe 200 route de la Corbette à Vallières-sur-Fier, et qu'il convient donc de conclure un nouveau bail pour acter ce changement de propriétaire.

Monsieur le Maire présente un projet de bail, dont le prix annuel s'élève à 196€ (montant actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages publié annuellement par arrêté ministériel) pour une superficie de 1ha09a90ca.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à conclure le bail rural avec le GAEC « De La Corbette » à compter du 1^{er} mai 2024,

Urbanisme

Révision du SCOT : réunions publiques

Le SCoT du bassin annécien recouvre 5 intercommunalités, dont la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, pour un total de 78 communes.

Approuvé en février 2014, il est maintenant en cours de révision depuis décembre 2020, afin d'intégrer de nouvelles orientations, de prendre en compte les enjeux environnementaux et sociétaux actuels, et de garantir ainsi un aménagement du territoire durable et respectueux de notre patrimoine naturel.

Des réunions publiques vont se tenir dans les prochaines semaines, notamment le mercredi 29 mai à 19h00 au siège de la CC Rumilly Terre de Savoie.

Projets immobiliers

Monsieur le Maire évoque plusieurs projets qui lui ont été présentés et qui sont en cours de montage :

- Projet de 4 maisons à Orbessy-Bas
- Projet de 2 maisons au Chef-Lieu

Révision du PLUIh

L'enquête publique relative à la modification du PLUIh a pris fin le 15 avril. Le commissaire enquêteur doit présenter ses conclusions avant approbation en conseil communautaire.

Informations diverses

Point sur le non fonctionnement des radars pédagogiques

L'entreprise Signaux Girod est intervenue afin d'analyser le dysfonctionnement des radars pédagogiques. Pour l'un des panneaux, c'est le panneau du ramassage scolaire qui gênait le bon fonctionnement de l'installation. Le second panneau a été envoyé en réparation. Enfin, l'orientation des deux derniers panneaux a été revue.

Retour sur la journée de rangement du 23 mars

La journée a été l'occasion de faire du tri et du rangement dans l'ensemble des locaux communaux afin de permettre des réaménagements. Le local du terrain de boules est en cours de réfection, et des rangements ont été ajoutés à la salle d'animation.

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui se sont investis dans ces travaux qui ont permis de retrouver des espaces de stockage pour la commune et les associations.

Elections européennes du 9 juin 2024 : tenue du bureau de vote

Monsieur le Maire rappelle la date du scrutin et fait remplir une feuille de présence aux élus pour constituer le bureau et organiser les permanences.

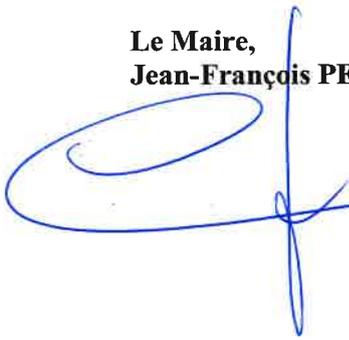
Ressources humaines – point sur les remplacements

Brigitte LE PRINCE annonce que Jennifer MOINE remplace Maud PARAT durant son arrêt maladie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le 19/06/2024

Le Maire,
Jean-François PERISSOUD



La Secrétaire de séance,
Brigitte LE PRINCE

